



UN TERRITOIRE ACCUEILLANT VALORISANT LA PROXIMITÉ ET LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

La Métropole veut rester un territoire accueillant, bien structuré et attractif pour les ménages et les entreprises déjà présents sur le territoire ou projetant de s'y installer. La question de la qualité de vie de chaque habitant et l'insertion harmonieuse des activités économiques se pose avec la même pertinence sur l'ensemble du territoire. L'accès dans de bonnes conditions aux équipements, aux services, au logement, à l'emploi, aux aménités naturelles, doit être garanti à toutes et tous. C'est pourquoi, Tours Métropole Val de Loire entend maintenir la diversité de son organisation territoriale et la rendre plus performante notamment à travers une offre de mobilité structurée et articulée pour l'ensemble des 22 communes.

Conforter une organisation territoriale au bénéfice de la vie de proximité

La Métropole veut permettre une vie en proximité, soit l'accès aux services et équipements essentiels au plus près de chez soi. Cela doit se faire en contenant l'étalement urbain et en favorisant la régénération et l'évolution de chaque commune et de chaque quartier dans le respect de son identité et de manière à améliorer le confort de vie. C'est l'un des garants d'une meilleure qualité de vie sur le territoire de la Métropole.

- ❑ Conforter les multiples pôles de la Métropole (centres-villes, centres-bourgs, quartiers) et mettre en réseau l'offre de commerces, de services et d'équipements
- ❑ Favoriser le renouvellement urbain dans le respect des identités locales : contextualiser et maîtriser les densités, promouvoir une production urbaine intégrée à son contexte bâti
- ❑ Revitaliser les centres urbains par une offre commerciale diversifiée : complémentarité entre offre commerciale de centre et offre commerciale de périphérie

Organiser une mobilité performante à toutes les échelles

À l'horizon 2040, la Métropole souhaite garantir aux habitants une offre de mobilité variée et coordonnée en tout points de son territoire et développer les modes de déplacements décarbonés.

- ❑ Mieux articuler les mobilités et l'organisation territoriale : gérer le développement urbain pour rendre plus efficace le transport en commun, aménager l'espace public au bénéfice des circulations douces et créer de nouveaux franchissements pour faciliter les déplacements décarbonés, favoriser la continuité des parcours cyclistes et piétons
- ❑ Programmer les grands projets de mobilité pour garantir l'accessibilité et se déplacer sur le territoire de la Métropole : aménager l'autoroute bas carbone, mettre en œuvre le Service Express Métropolitain, développer le réseau de transports collectifs en site propre, mettre en œuvre le réseau cyclable métropolitain
- ❑ Organiser la convergence des réseaux à travers l'aménagement des pôles d'échanges multimodaux : organiser les pôles de rayonnement métropolitain, mobiliser les possibilités de pôles d'échanges de rayonnement local
- ❑ Organiser le réseau routier pour une meilleure gestion des flux : faciliter la gestion du dernier kilomètre pour une logistique urbaine durable
- ❑ Répondre aux besoins de dessertes numériques et de télécommunication

Cultiver une qualité résidentielle

Dans le contexte de transitions démographique et climatique, Tours Métropole Val de Loire veillera à développer une offre de logements adaptée à la diversification des besoins des habitants et à la raréfaction du foncier et ce dans une approche qualitative renouvelée.

- ❑ Programmer une légère croissance démographique avec une diversité des profils d'habitants et organiser la production de logements en conséquence
- ❑ Assurer un parcours résidentiel facilité et adapté au profil démographique de la Métropole et proposer des modes d'habitat alternatif
- ❑ Mobiliser prioritairement les constructions existantes : mobilisation des logements vacants, valorisation de friches, recyclage du foncier

Être une métropole active et attractive

Tours Métropole Val de Loire souhaite entretenir l'attractivité et la vocation économiques de son territoire et développer son statut de pôle d'emplois d'échelle régionale.

- ❑ Confirmer les grandes filières stratégiques du territoire (santé, énergie, tourisme...) et conforter les activités clés pour le développement métropolitain (activités tertiaires d'envergure métropolitaine, offre commerciale de niveau métropolitain)
- ❑ Travailler la qualité et l'attractivité des zones d'activités : renaturer les zones économiques, améliorer la qualité architecturale et paysagère, développer un haut niveau de service de mobilité et la mixité fonctionnelle pour les entreprises et les salariés
- ❑ Favoriser l'installation des entreprises y compris hors zones d'activités
- ❑ Développer une offre foncière et immobilière raisonnée et calibrée : privilégier le renouvellement, l'optimisation foncière et bâtie, redonner un usage aux friches
- ❑ Soutenir la performance et l'attractivité des pôles de formation et de recherche : innover, former, répondre aux besoins spécifiques de la formation (accueil et hébergement, mobilité)

